



JOURN@L FOOT

N°539 DU 2 NOVEMBRE 2022

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

L'Assemblée Générale du District se déroulera le 25 novembre à Ville la Grand.
Les convocations seront envoyées la semaine prochaine.

IMPORTANT

Nous vous rappelons que tous les participants des plateaux
notamment doivent être licenciés.

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL P1

DISCIPLINE P2

REGLEMENTS P6

JEUNES P8

COUPES P8

STATUT DES EDUCATEURS P9

TECHNIQUE P10

FUTSAL P11

CLUBS NON A JOUR AVEC LE RELEVÉ N°1 PAYABLE AU 31/10

ARTHAZ SPORTS - BONNEVILLE CA – BONTAZ ACADEMY - COUSSINETS MAHLE - DRUMETTAZ ES – FUTSAL LEMAN – FUTSAL LAC ANNECY - GPT ARVE MONTAGNE 74 - GPT BAS CHABLAIS – GPT DOUVAINNE LEMAN - GPT CHALLONGES SEMINE SEYSSSEL – GPT VALLEIRY VUACHE – INTERNATIONAL ACADEMY – MASQUES - RAQUETTE FC - THYEZ ES - UGINE AS.

TOURNOIS

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.

Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles),
- du respect des temps de jeu et de repos

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaire divers – Organisation Tournois).

- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.

- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

F.F.F. :

Communiqué de presse - Mission FFF de contrôle du camp de base à Doha

DIVERS :

Commune de Passy : Invitation inauguration Stade

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission d'Appel :

FC Salèves

Commission de Discipline :

Lambert – Tracana - Badin – Baulmont – Lescieux – Kherttallah – Berrahma
Annecy Portugais – Cran Olympique – AJ Ville la Grand – Marignier – US AAG -

Commission des Jeunes :

Marignier SP – Meythet – FC La Filière – ES Thyez – Marignier SP – US Semnoz Vieugy – FC Cluses

Commission Sportive :

Seynod – Marignier (2) – FC Gavot – FC Ballaison – US Margencel

Commission des Coupes :

FC Cheran

Commission des Règlements :

CO Chavanod

Commission Féminines :

Co Chavanod

Commission de l'Arbitrage :

Cheikh

AS Marin

Commission du Statut de l'Arbitrage :

Cheikh Boukal

Commission du Statut des Educateurs :

US Margencel – Cluses Scionzier

Commission des Délégués :

AS Sillingy – US Vétraz

Commission de Prévention :

Marasco

COMMISSION DE DISCIPLINE

Président de séance : Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : Sandrine DEGORNET.

Membres présents : Isabelle BLANCHET, Alain ROSSET, Pierre BERNARD, Philippe CHEVRIER, Grégoire MOSCATO.

Réunion du lundi 31-10-2022

Publié le jeudi 03-11-2022

Toute personne sanctionnée (joueur, éducateur ou dirigeant) est tenu de nous faire parvenir un rapport détaillé dans les 48 heures.

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€.

Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :

Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.

Si l'infraction revêt un caractère public, le quel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

Vous avez la possibilité de consulter l'intégralité du dossier disciplinaire au siège du District à Ville La Grand en prenant rendez-vous.

Tous les joueurs sanctionnés d'un carton rouge le week-end du 22 et 23 octobre purgeront l'automatique le week-end du 29 et 30 octobre, ils pourront jouer le 1 novembre et purgeront la suite de la sanction à compter du 7 novembre (se référer pour les sanctions définitives à Footclubs).

Tous les joueurs sanctionnés d'un carton rouge le week-end du 29 et 30/10 et jouant le 01/11 purgeront leur automatique le 01/11 (pourront jouer les 05, 06, 11, 12 et 13/11) et purgeront la suite de la sanction à compter du 14/11 (se référer pour les sanctions définitives à FootClubs).

Tous les joueurs sanctionnés d'un carton rouge le week-end du 05 et 06/11 et jouant le 11/11 purgeront leur automatique le 11/11 (pourront jouer les 12,13 et 19 et 20/11) et purgeront la suite de la sanction à compter du 21/11 (se référer pour les sanctions définitives à FootClubs).

DEMANDES DE RAPPORT

CSA POISY

Match n° 24823491 du 23/10/2022

POISY 2 – CRAN OLYMPIQUE – U15 D3 Poule A

Demande de rapport au délégué sur le comportement pendant la rencontre des supporters de Poisy, et ce pour le samedi 05/11/2022 dernier délai.

Ent. ST JEOIRE LA TOUR

Match n° 24800535 du 02/10/2022

ES FILLINGES – ENT. ST JEOIRE LA TOUR – Séniors D2 Poule A

Suite au rapport de l'arbitre vous êtes priés de nous faire parvenir un rapport sur les éventuels propos tenus par Monsieur TORTOT à l'encontre l'arbitre, et ce pour le samedi 05/11/2022 dernier délai.

NOTE AUX CLUBS

S ANNECY PORTUGAIS

Match n° 24967357 du 15/10/2022

VILLAZ 2 – ANNECY PORTUGAIS 2 – Séniors D5 Poule D

En cas de différent sur une sanction, vous avez la possibilité de faire appel.

REMIS A L'INSTRUCTION

Match n° 24869503 – U13 D3 Phase 1 du 19/10/22

FC CRUSEILLES 2 – US DIVONNE 2

CONVOCATIONS AUDITIONS

Dossier N° 8-536/51410-1

Match n° 24801520 – Seniors D3 – Poule C du 02/10/2022

AS SILLINGY 2 – ES SEYNOD 2

Sont convoqués le lundi 07 novembre 2022 à 18 heures 30.

L'arbitre :

EL KHATIRI Salim

AS SILLINGY

Le président ou son représentant

TRILLAUD Lionel, arbitre assistant

DANIEL Michael, délégué

MARRA Lino, capitaine

BERTHET Vincent, éducateur

DANIEL Michael, dirigeant

LACOSTE David, joueur n°7

SCALETTA Jonathan, joueur n°13

ES SEYNOD :

Le Président ou son représentant
 BALINSKI Jonathan, arbitre assistant
 BOUCHARABA Ali éducateur
 LAOUAR Saïd, capitaine
 MOKHTARI Anaas, joueur n°6
 MOKHTARI Nihab, joueur n°9
 GNANHOUAN Tourey, joueur n°3

Dossier N° 9-536/51407-1

Match n° 24801517– Seniors D3 – Poule C du 01/10/2022

CRAN OLYMPIQUE – AS LAC BLEU

Sont convoqués le lundi 07 novembre 2022 à 19 heures 30.

L'arbitre :

VATRY Anthony

CRAN OLYMPIQUE

Le président ou son représentant
 HARBAS Asmir, délégué
 ZIOUANE Foad, arbitre assistant
 ZEGHAR Farid, capitaine
 BITOUM Laurent, éducateur

AS LAC BLEU

Le Président ou son représentant
 FAVEYROLLES David, arbitre assistant
 SCHMIDT Thomas, capitaine
 GILOT Frédéric, éducateur

Dossier N° 11-538/51220-1

Match n° 24800736 – Seniors- D2 – Poule B du 16/10/2022

US PRINGY 2 – ES CERNEX

Sont convoqués le lundi 14 novembre 2022 à 18 heures 30.

L'arbitre :

BELARBI Badr, arbitre

US PRINGY II

Le président ou son représentant
 ELAFROS Jean, arbitre assistant
 PECCOUX LAVOREL Aurélie, déléguée
 BERCHET Séraphin, capitaine
 LAFONTAINE Elliott, éducateur

ES CERNEX

Le président ou son représentant
 DERONZIER Kevin, arbitre assistant
 FERTIKH Farid, capitaine
 GUIAVARCH Erwan, éducateur

Dossier N° 10-538/52178-2

Match n° 24823051– U17- D1 – Poule C du 15/10/2022

GFA RUMILLY-VALLIERES – CS2A

Sont convoqués le lundi 14 novembre 2022 à 19 heures 30.

L'arbitre :

ALTUNOK Adem, arbitre

GFA RUMILLY - VALLIERES

Le président ou son représentant
 VALENTINI Raphael, délégué
 CABANES Florian, arbitre assistant
 GRANAISSI Jean Paul, éducateur
 COLLIOT THELENE Marius, dirigeant
 ADABAZ Mohcine, capitaine et joueur n°11
 SENNER Addullah, joueur n°7
 SENNER Hizir, joueur n°14

CS2A

Le Président ou son représentant
 BŒUF David, arbitre assistant
 LATRON Morgan, éducateur
 LE QUEMENER Kevin, dirigeant
 DEVIGNE Alesandro, joueur n°4

Dossier N° 21-538/53371-1**Match n° 24967357 – Séniors D5 – Poule D du 15/10/2022****ASP VILLAZ 2 – S ANNECY PORTUGAIS 2****Sont convoqués le mardi 22 novembre 2022 à 19 heures 30.****L'arbitre :**

DEMIAUX Emmanuel

ASP VILLAZ :

Le président ou son représentant
 CHERGUI Saïd, arbitre assistant
 PHILIPPE Kévin, délégué
 METRAL Yannick, éducateur

S FAVERGES PORTUGAIS :

Le Président ou son représentant
 MELEIRO CERDEIRA José, arbitre assistant
 FERNANDES GOMES LIMA Christopher, éducateur
 GOUVEIA David, dirigeant

Dossier N° 17-538/53275-1**Match n° 24965940 – Séniors D5 – Poule B du 09/10/2022****CS AYZE 2 – FC MARNAZ****Sont convoqués le mardi 22 novembre 2022 à 18 heures 30.****L'arbitre :**

BALDE DIALLO Mamadou (Ayze)

CS AYZE :

KOLINSKY Bruno, arbitre assistant
 AARON Philippe, délégué et président
 GUIOT Guy, éducateur
 MAGASSOUBA Déco, joueur n°4
 SYLLA Ousmane, joueur n° 5
 COULIBALY Abdoul, joueur n° 9

FC MARNAZ :

Le Président ou son représentant
 DA CUNHA SOARES Filipe, arbitre assistant
 AJJOUR Hakim, éducateur
 SOLTANI Walid, dirigeant

COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Réunion du 31/10/2022
 Publiée le 03/11/2022

DECISIONS

MATCH n°24801536

DOSSIER N° 539/20 : SEYNOD 2 – CRAN 1 – SENIORS D3 Poule C du 23/10/2022

En la forme :

La réclamation d'après match formulée par le club de CRAN portant sur le fait « qu'aucun éducateur ou dirigeant n'apparaît sur la FMI concernant l'équipe SEYNOD » recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 187 et 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant que la réclamation du club de CRAN concerne un éducateur et/ou un dirigeant

Attendu que la réclamation d'après match prévue à l'article 187 des RG FFF ne peut concerner que la participation et / ou la qualification des joueurs.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

MATCH n°24800750

DOSSIER N° 539/21 : PRINGY 2 – CHAVANOD 1– D2 Poule B du 30/10/2022

En la forme :

La réserve d'avant -match formulée par le club de CHAVANOD au motif de « Joueurs équipes 1 » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant que le motif de cette réserve ne correspond à aucune prévue par les RG FFF

Considérant, à titre subsidiaire, que la confirmation de cette réserve dans les 48h n'a pas été faite selon les mêmes termes

Mais attendu que cette réserve a fait l'objet d'une confirmation dans les 48h et que celle-ci devient de fait une réclamation d'après match.

Considérant que celle-ci est posée au motif « du nombre de joueurs du club de PRINGY ayant joué la semaine précédente soit le dimanche 23 octobre 2022 en équipe senior R3 poule H. »

Considérant que cette réclamation est irrecevable, elle ne correspond à aucune réserve prévue par les RG FFF.

A titre subsidiaire, il n'existe aucun nombre de joueurs minimum ou maximum pouvant évoluer avec une équipe 2 en ayant participé la semaine précédente avec une équipe 1.

La réclamation d'usage pour contester le fait que des joueurs figure sur la feuille de match d'une équipe 2 alors qu'ils ont participé la semaine précédente avec une équipe supérieure **à condition que cette équipe supérieure ne joue pas le même week end que ladite équipe 2** est « joueurs susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club ne jouant pas le même jour ou le lendemain »

A titre infiniment subsidiaire, l'équipe 1 de PRINGY jouant ce même week end du 30 octobre (AS BELLECOUR 1 / PRINGY 1 Coupe Laura), la notion d'équipiers supérieurs ne saurait prospérer.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

Informations aux clubs de D1 et D2 relatif aux obligations des clubs en matière d'équipes de jeunes.

En date du 31/10/2022, l'ensemble des clubs évoluant en D1 ou D2 sont en règle concernant l'application de l'article 2.2.3 des RG du District **sous réserve que les équipes de jeunes concernées terminent régulièrement le championnat 2022/2023** (pas de forfait général, mise hors compétition etc. ...)

La Commission se permet d'informer les clubs de COMBLOUX CERNEX et LA BALME de bien veiller à l'alinéa ci-dessus.

La Commission rappelle aux clubs d'ALLINGES et LE LYAUD, que les règlements prévoient « que pour les clubs en Groupement, lorsque plusieurs clubs soumis au statut (clubs de D1 et /ou D2) opèrent dans un Groupement de jeunes, ce dernier doit comporter au minimum le nombre d'équipes correspondant à l'addition des obligations de ces clubs. »

NOTE AUX CLUBS DE D1

SENIORS D1 MASCULIN

En date du 03/11/2022, les clubs de ANNECY LE VIEUX, ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD, MARIGNIER et SALLANCHES sont en infraction par rapport au Statut des Educateurs.

Si le nécessaire n'est pas fait dans les temps, **à compter du 11 novembre 2022**, les équipes des clubs concernés seront sanctionnées conformément à l'article 8.5 des RG du District.

Note au club d'ANNECY LE VIEUX :

Veuillez faire parvenir à la Commission du Statut des Educateurs le tableau complet comme réclamé et non la copie écran non exploitable que nous avons reçu.

SENIORS D1 FEMININES

En date du 31/10/2022, les clubs de ANNECY LE VIEUX, AYZE, CHAMBOTTE, MARIGNIER, THONON AS et UGINE sont en infraction par rapport au Statut des Educateurs.

Si le nécessaire n'est pas fait dans les temps, **à compter du 11 novembre 2022**, les équipes des clubs concernés seront sanctionnées conformément à l'article 8.5 des RG du District.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée);

COMMISSION DES JEUNES

U13

IMPORTANT – FEUILLES DE MATCHS :

Les feuilles de matchs **doivent être remplies par les deux équipes** avant le début de la rencontre. Les arbitres et éducateurs doivent être renseignés avec leur numéro de licence. Les matchs ne peuvent pas commencer sans la **feuille de match intégralement complétée**.

L'absence de licence engage la responsabilité directe des Présidents de club.

HORAIRE DES RENCONTRES

A la demande de plusieurs municipalités qui souhaitent limiter les matchs en nocturne, nous sommes contraints d'avancer certaines catégories. L'horaire officiel des rencontres U13 passe de 14h à 13h30. Les U20 et les U17 sont avancés à 15h.

Un point sera fait à la trêve hivernale pour voir si cette mesure doit être maintenue au printemps.

Merci de votre compréhension.

FESTIVAL U13

Tour 3 : samedi 19 novembre

Equipes qualifiées :

Allinges – Amphion - Anancy – Anancy le Vieux - Annemasse Ambilly Gaillard – Bonneville - Bons – Chavanod - Cluses – Cluses Scionzier - Cranves Sales – CS2A - Douvaine-Loisin - ESCO – Evian - Evires – Foot Sud Gessien - GFA – Gpt Bas Chablais - Gpt des Usses – Gpt Combloux Megève - GJ Dingy/Lanfionnet - La Filière - Le Lyaud Armoy – Mt Blanc PSG - Pays de Gex – Sallanches - Semnoz-Vieugy - Sillingy – TEGG – Vallée Verte -Vuache

Note aux clubs : Vos matchs de Championnat ont été reportés au 23/11, heure à votre convenance (possibilité de modifier la date via FootClubs).

U15F et U18F

Pour rappel, les u15F et u18F évoluant à 8, **les lois du jeu auxquelles se référer sont celles du Foot à 8**.

Vous pourrez trouver toutes les lois du jeu sur le site du District en rubrique « Arbitrage » puis « les lois du jeu »

COMMISSION DES COUPES

COUPE DU DISTRICT - CREDIT MUTUEL

Le tirage au sort du 1^{er} tour de la catégorie Seniors Féminines et du 2^{ème} tour des catégories U17 et U15 a eu lieu le lundi 17 octobre à 16 heures.

Voici les exempts :

U15 2^{ème} niveau : Thones 1

U17 1^{er} niveau : AS Genevois 1

Seniors Féminines : Anancy le Vieux 2

Attention les dates des tours de Coupe ont été modifiées :

U17 = 10 décembre

U15 = 11 décembre

Le tirage au sort du 2^{ème} tour de la Coupe du District, dans la catégorie Seniors masculin, 1^{er} et 2^{ème} niveau, aura lieu au siège du District, le lundi 14 novembre à 16 heures.

Les rencontres de Coupes sont programmées les 3 et 4 décembre. Les clubs ayant des matchs en retard en Championnat joueront à ces dates là, et leurs matchs de Coupes se joueront les 10 et 11 décembre.

COMMISSION DU STATUT DES EDUCATEURS

Présidents : MM. Lucien BAUD – Alain VOSDEY

SITUATION DES CLUBS AU 02.11.2022

SENIORS D1 MASCULIN

Clubs en dérogation :

US ARGONAY
FC AYZE
ES AMANCY

Clubs en règle :

SS ALLINGES
JS REIGNIER
ES SEYNOD
AS SILLINGY
FC THIONES

Clubs n'ayant pas répondu

ANNECY LE VIEUX
ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD
MARIGNIER
SALLANCHES

SENIORS D1 FEMININE

Club en dérogation :

MARGENCEL
GFA RUMILLY VALLIERES

Clubs en règle :

FC CHERAN
ES DOUVAINNE LOISIN

Clubs n'ayant pas répondu

ANNECY LE VIEUX 2
AYZE
CHAMBOTTE
MARIGNIER
THONON AS
UGINE

U20 D1

Clubs en règle :

AS EVIRES
CSA POISY
GFA RUMILLY VALLIERES
CLUSES FC

Clubs n'ayant pas répondu

THONON AS
ST JEOIRE LA TOUR ES
PRINGY
US SEMNOZ VIEUGY

U17 D1**Club en dérogation :**

CLUSES SCIONZIER FC

Clubs en règle :

AG BONS EN CHABLAIS

GP DINGT/LANFONNET

GFA RUMILLY VALLIERES

Clubs n'ayant pas répondu :

US ANNECY LE VIEUX

GP MONT BLANC

US PRINGY

ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD FC

U15 D1**Clubs en règle :**

AS LAC BLEU

THONON EVIAN GRAND GENEVE FC

Clubs n'ayant pas répondu

AMPHION FC

ANNECY FC

US ANNECY LE VIEUX

GPMONTBLANC

MARIGNIER-SPORT

AJ VILLE-LA-GRAND

Nous rappelons que les clubs Seniors masculin et féminin D1 en infraction ont 60 jours et les clubs U20 U17 U15 D1 ont 30 jours à partir de la première journée de championnat, afin d'être en conformité avec le Statut des Educateurs.

COMMISSION TECHNIQUE

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Foot des Enfants

Plateaux

Les calendriers de la phase 2 seront disponibles sur le site du District au plus tard mardi 8 novembre

Feuilles de plateaux manquantes

17.09.22

U9 : Amphion 1 – Viuz 1 - Pays de Gex 5 – Sauverny 1 – Chavanod 4 - Annecy le Vieux 5 – Thonon 2

U11 : Amphion - Chamonix - Chavanod – Dingy – Genevois (x2) - Ht Rhône – Sauverny - Sillingy

24.09.22

U7 : Pays de Gex - Sauverny

U9 : CS2A 2 – Mont Blanc 1 – Bonneville 1

U11 : Amphion - Cernex – Chamonix - Cran – Etrembières - Foot Sud 74 – GFA – Marignier – Thonon – Theyez

01.10.22

U7 : Amphion - Cernex - Bonneville

U9 : Seynod 1 - Sauverny 1 - Arenthon 1

08.10.2022

U9 : Pringy 1 – Seynod 3 – Etrembières 1 – Vuiz - Ville la Grand 4 – Amphion 1

16.10.2022

U9 : Vougy 1 – AS Thonon 1

COMMISSION FUTSAL

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

Sont inscrits en Championnat bi départemental au .04.10.2022

FUTSAL BOURGET UNITED 2
ASS FUTSAL ROCHETTE O 1 ET 2
U S CHARTREUSE GUIERS 1
FUTSAL LAC ANNECY 2
U S THONON LES BAINS
CBF 74 2
F C VERMILLON

Les calendriers rectifiés sont en ligne **sur le site du District de la Savoie uniquement.**

RAPPEL: Toutes les correspondances doivent être adressées sur la boîte mail **du District de Savoie.**

Les changements de dates de rencontres sont autorisés en utilisant exclusivement Footclub (5 jours avant la date de la rencontre avec l'accord également sur Footclub de l'adversaire) sauf cas de force majeure.

L'utilisation de la FMI est obligatoire, si problème, envoi d'un rapport circonstancié le jour même. Vous avez la possibilité de joindre les référents FMI du district pour conseils.

Lors de la réunion de pré-saison, la totalité des clubs était pour une gestion normale de notre championnat.

En 2 journées, 2 problèmes liés aux début du FC Vermillon et au CBF74 . Ce seront les derniers !!

COUPE BI-DEPARTEMENTALE FUTSAL SENIORS MASCULINS

Rappel: Les équipes inscrites en championnat Futsal sont d'office inscrites en coupe bi départementale.

Tirage intégral pour tous les tours de compétition.

La finale aura lieu le dimanche 26 février 2023 dans le gymnase d'un club Savoyard.

Les dates de la compétition sont les suivantes:

1^{er} tour, semaine 2, entre le 2 et 8 JANVIER 2023

2^{ème} tour, semaine 4, entre le 23 et 29 JANVIER 2023

3^{ème} tour, semaine 6, entre le 06 et 12 FEVRIER 2023

Finale le 26 FEVRIER 2023 vers 11H00

Sont inscrits pour l'heure:

US CHARTREUSE GUIERS 1
A F ROCHETTE O 1
F BOURGET UNITED 2
CLUSES BONNEVILLE FORON 2
F L ANNECY 2
F C VERMILLON 1